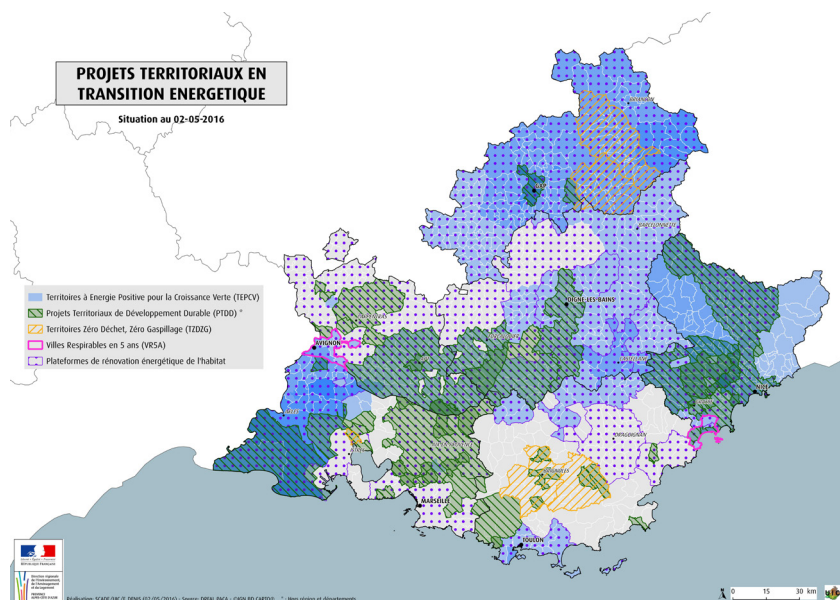


Stratégie nationale de transition écologique EN PACA vers un développement durable >> 2015-2020

L'action : «Soutenir et accompagner les projets territoriaux de développement durable»
DREAL PACA

1 2 3 6 7 8



La DREAL assure la promotion et l'accompagnement des projets territoriaux de développement durable ou projets de transition énergétique et écologique vers le développement durable. **7**

Cet accompagnement se décline selon différents axes complémentaires auxquels les territoires peuvent adhérer dans le cadre de politiques impulsées par l'État (planification, contractualisation, etc.). **2**

Les objectifs

L'objectif est de pouvoir accompagner le plus grand nombre de territoires vers la transition énergétique et écologique afin de favoriser une mise en mouvement des territoires vers un nouveau modèle de développement **1 7**. Un certain nombre de collectivités disposent de projets territoriaux structurés et innovants **6**, alors que d'autres viennent de se lancer dans des appels à projets comme l'appel TEPCV (territoire à énergie

positive pour la croissance verte) ou celui des TZDG (territoire zéro déchet zéro gaspillage).

Les acteurs **8**

Sont associés au projet : les Directions des Territoires (et de la Mer - DT(M)s), l'ADEME, le Conseil Régional PACA, l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE PACA), la Caisse des dépôts (CDC), etc.

Les partenaires occasionnels : le CVRH (centre de valorisation des ressources humaines), le CNFPT (centre national de formation professionnelle territoriale), les acteurs associatifs (Énergie Partagée par ex.), etc...

Le financement **8**

Les actions sont financées par le MEEM (ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer), l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), la CDC (caisse des dépôts), la BPI (Banque publique d'investissement), etc.

Les impacts **3**

Ces projets concernent toutes les échelles territoriales : la région, les départements, les EPCI (établissement public de coopération intercommunale), les communes, les pays, les PNR (parcs naturels régionaux), les syndicats, etc...

Le bilan

- **TEPCV** : L'appel à projet national a suscité en PACA **33** candidatures : **8** territoires à énergie positive pour la croissance verte, **20** territoires à énergie positive en devenir et **5** contrats locaux de transition énergétique.
- **PTDD** : Il existe une soixantaine de Projets territoriaux de développement durable dont **38** ont été reconnus « Agenda 21 local France » par le ministère en charge de l'Environnement. Les territoires ayant fait l'objet d'une reconnaissance nationale en 2015 sont : la Région PACA, Miramas, Fuveau et Nèoules.
- **ZDZG** : **5** territoires «zéro déchet, zéro gaspillage» sont en cours.
- **VRSA** : Parmi les **25** lauréats de l'appel à projet national, deux sont en région PACA et sont situés sur un territoire couvert par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) : la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins située sur le territoire couvert par le PPA des Alpes-Maritimes du Sud, et la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon située sur le territoire couvert par le PPA de l'agglomération d'Avignon.
- **PREH** : Il existe en PACA **13** plateformes de rénovation énergétique de l'habitat. Les plus avancées concernent les territoires de Marseille, d'Aix, le PNR Luberon et la CAVEM.



Stratégie nationale de transition écologique EN PACA vers un développement durable >> 2015-2020

Les axes complémentaires expliqués :

TEPCV : Un « territoire à énergie positive pour la croissance verte » est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe. **6 domaines d'action sont classés prioritaires** : réduction de la consommation d'énergie, diminution des pollutions et le développement des transports propres, développement des énergies renouvelables, préservation de la biodiversité, lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets, éducation à l'environnement.

PTDD : Le « projet territorial de développement durable » exprime l'engagement, la qualité, l'exemplarité, l'innovation du territoire en faveur du développement durable. Il marque la volonté d'intégrer aux projets locaux toutes les composantes du développement durable : équilibre entre le court et le long terme, conciliation des exigences économiques, sociales et environnementales, prise en compte des enjeux locaux et globaux (efficacité énergétique, effet de serre...), développement socialement et écologiquement responsable

ZDZG : Les collectivités volontaires «zéro déchet, zéro gaspillage» sont engagées dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire, via la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces) **autour des 3 objectifs suivants** : réduire toutes les sources de gaspillage, donner une seconde vie aux produits, recycler tout ce qui est recyclable. Les territoires lauréats s'engagent à réduire de plus de **10 %** leurs déchets, ce qui correspond au niveau national à plus de **240 000 tonnes évitées** et **43 millions d'euros d'économies** par an.

VR5A : Les «villes respirables en 5 ans» sont des « villes laboratoires » volontaires pour mettre en œuvre des mesures exemplaires pour la reconquête de la qualité de l'air afin de garantir, dans **un délai de 5 ans**, un air sain aux populations. Ces projets sont portés par des territoires et des agglomérations prioritairement situés dans les zones couvertes par un plan de protection de l'atmosphère (PPA). Les plans de protection de l'atmosphère définissent les objectifs et les mesures, réglementaires ou portées par les acteurs locaux, permettant de ramener, à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants et des zones où les valeurs limites réglementaires sont dépassées ou risquent de l'être, les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires.

PREH : Les « plateformes territoriales de la rénovation énergétique » (du logement privé, individuel et collectif), viennent en renforcement du service d'information et de conseil indépendant apporté par le réseau Rénovation Info Service. Elles ont vocation à faciliter le passage à l'acte du particulier et à l'accompagner en lui fournissant des informations techniques et financières, fiscales et réglementaires tout au long son projet de rénovation. Cet accompagnement peut inclure la réalisation d'un audit ou diagnostic énergétique, une assistance au choix de travaux de rénovation, une aide à la comparaison des devis, au choix de professionnels qualifiés, voire au suivi et au contrôle des travaux de rénovation.

Plus d'infos :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Un-territoire-a-energie-positive.html>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Agenda-21-et-projets-territoriaux-.html>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Territoires-zero-dechets-zero.html>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Appel-a-projets-Villes-respirables,4356>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Appel-a-Manifestation-d-Interet,41401.html>

La fiche technique :

http://www2.dreal-paca.application.i2/IMG/pdf/Fiche_technique_-_DREAL_-_TEPCV.pdf

Pour accéder aux indicateurs :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>

